

ASA DE BOURSAULT

AVIS D'ENQUETE LOCALE RELATIVE AUX BASES DE REPARTITION DES DEPENSES

Les propriétaires de terrains inclus dans le périmètre de l'Association Syndicale Autorisée (par arrêté préfectoral du 20 décembre 2023) pour l'aménagement de l'hydraulique et de la voirie sur les coteaux viticoles de Boursault et Vauciennes, sont avisés que :

1) Seront déposés, en mairie de Boursault du 15/05/25... au 28/05/25.....

◆ Un mémoire fixant les Bases de Répartition des Dépenses,

◆ Une simulation d'un rôle pour un appel fictif de redevances,

◆ Un registre de réclamation.

2) Ces documents sont consultables aux heures ouvrables du secrétariat de Mairie ou sur rendez-vous.

3) Le président de l'ASA, M. Bruno DE VILLEPIN, est disponible pour répondre aux questions des propriétaires par téléphone (06 87 10 38 39)

ABoursault.....
Le26/03/2025.....